

2D SONDAGE/FORAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 617 Route du Château d'Eau
82370 CAMPSAS
499471142 RCS MONTAUBAN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 22 NOVEMBRE 2024

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Daniel CHELIE,

demeurant 617 Route du Château d'Eau, 82370 CAMPSAS,
titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Daniel GOMAR,

demeurant Chemin de Fronton Lieudit Vieilles Vignes, 82370 ORGUEIL,
titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 150 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2D SONDAGE/FORAGE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2D SONDAGE/FORAGE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Le Cabinet SODECAL AUDIT

Domicilié 449 Avenue du Danemark 82000 MONTAUBAN,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à CAMPSAS
Le 22 novembre 2024

Daniel CHELIE

Daniel GOMAR